

## Ressources en eau Un rapport du Sénat s'inquiète des conséquences des changements climatiques

L'élévation des températures et la modification du régime des précipitations vont entraîner une raréfaction de la ressource alors que les besoins continueront à augmenter en raison de l'accroissement démographique, de la modification des modes de vie et du développement des loisirs. L'effet ciseaux qui résultera du croisement des courbes de l'offre et de la demande risque de générer des conflits entre les usagers de l'eau et obliger à des choix difficiles. Tel est le constat opéré par un rapport publié par le Sénat qui préconise de préparer aujourd'hui les partages de demain pour ne pas les subir.

« Prévenir les conflits d'usages, dont certains sont déjà à l'œuvre sur notre territoire » : telle est l'ambition de ce rapport de plus de 200 pages, fruit d'une quarantaine d'auditions, intitulé « Eau : urgence déclarée ».

La première partie s'attache à dresser un état des lieux, aussi précis que possible pour prendre la mesure des risques de pénurie et répertorier les différents usages de l'eau. Avec une question en forme de constat : sommes-nous suffisamment sensibilisés au risque de pénurie de la ressource en eau ? Pour les auteurs du rapport, les sénateurs Henri Tandonnet et Jean-Jacques Lozach, il faut s'attendre, dans les années à venir, à la survenance de conflits sévères entre les usagers de l'eau.

Après avoir passé en revue les fondements de notre politique de l'eau, sa complexité et la multiplicité des intervenants entraînant émiettement des compétences et une dilution des responsabilités, les auteurs s'inquiètent de savoir « qui décide, qui choisit et qui arbitrera, le cas échéant, les conflits d'usages » ?

La réalité du réchauffement climatique est connue : plus chaude et plus pluvieuse dans les années à venir, la France devrait connaître des étés pouvant afficher jusqu'à 5 °C supplémentaires d'ici à la fin du siècle et des épisodes climatiques extrêmes plus fréquents rappelle le rapport. En métropole, il est prévu une hausse des températures moyennes de 0,6 °C à 1,3 °C dès 2050, soit un niveau de réchauffement égal à celui qu'a connu la France entre 1901 et 2012. Les auteurs rappellent qu'un seul petit degré de plus correspond, en France, à un déplacement du climat, du sud vers le nord, de 180 kilomètres environ. Autrement dit, le climat de Toulouse en 2050 serait en gros celui que connaissent aujourd'hui les villes de Lisbonne, Tunis ou Alger.

« Quels que soient les choix socio-économiques, les tensions sur l'eau vont s'accroître en France, avec une diminution significative globale des débits moyens annuels à l'échelle du territoire, entre 10 % et 40 %, particulièrement prononcée sur les bassins Seine-Normandie et Adour-Garonne » indiquent-ils. Le dérèglement climatique va donc nécessairement accentuer les tensions et accroître les conflits d'usages ou plus exactement les « pics » d'usages, ces tensions s'exacerbant en période estivale et dans les zones les plus peuplées.

La gestion de l'existant ne suffisant pas à réduire les conflits

■ **Business France** : Par décret du Président de la République en date du 10 juin 2016, Seybah Dagoma, députée, est nommée présidente du conseil d'administration de l'établissement public Business France.

■ **IGN** : Par décret du Président de la République en date du 14 juin 2016, Emmanuelle Prada-Bordenave, conseillère d'État, est nommée présidente du conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

■ **MEEM** : Simone Saillant (ICPEF), est nommée sous-directrice de l'action territoriale et de la législation de l'eau, au sein de la direction de l'eau et de la biodiversité, à l'administration centrale du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat et du ministère du logement et de l'habitat durable, pour une durée d'un an à compter du 27 juin 2016.

■ **Pôle DREAM** : Marc Brugière, Délégué de Bassin Loire-Bretagne pour le groupe EDF, est reconduit à la présidence du pôle de compétitivité DREAM.

■ **UIE** : Lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Union nationale des Industries et entreprises de l'eau et de l'environnement, qui s'est tenue le 27 mai 2016, le conseil d'administration a élu à l'unanimité Jean-Luc Ventura, directeur France des activités de traitement de l'eau de SUEZ pour un premier mandat à la présidence de l'UIE. Il succède à Didier Haegel (Vinci).

■ **Synteau** : A l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 15 juin 2016, le conseil d'administration du Syndicat national des concepteurs et constructeurs du traitement de l'eau, a élu Guillaume de Larminat à la présidence du Synteau pour succéder à Jean-Luc Ventura, président de l'UIE depuis le 27 mai 2016.

■ **DAAF Guyane** : Franck Foures, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, est nommé directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guyane.

■ **RIOB** : Roberto Ramirez de la Parra, Directeur Général de Conagua (Mexique) a été élu nouveau Président Mondial du Réseau international des organismes de bassin lors de l'Assemblée Générale Mondiale à Mérida le 3 juin 2016.

FABRICANT DE MATÉRIEL POUR LE TRAITEMENT DES EAUX



Décanteur lamellaire de 5 à 100m<sup>3</sup>/h (eau potable)

Solutions sur-mesure ou standard pour tous vos projets.

Skid traitement d'eau (eau potable)

**TECNOFIL Industries**

www.tecnofil-industries.com

5, rue Jean Perrin - Espace Polygone - 66000 Perpignan - FRANCE  
Tél : +33 (0)4 68 61 40 11 - Fax : +33 (0)4 68 61 02 12  
contact@tecnofil-industries.com



**T**ÉCHNIQUES EN MESURE, RÉGULATION ET DOSAGE

## TMR vous propose des solutions complètes :

Capteurs, transmetteurs-régulateurs, organes réglants, pompes doseuses, coffrets électriques pour pH/Redox, chlore actif ou libre, conductivité à électrodes et toroïdale, oxygène dissous, turbidité, analyseurs de cuivre et nickel, coagulomètres (SCD), groupes de préparation de floculants en poudre ou émulsions, agitateurs électriques et mélangeurs statiques, armoires de commande, pour vos applications industrielles.

## W600 : Le régulateur intelligent pour toutes vos applications



Régulateur puissant et communicant, simple d'utilisation avec son écran tactile et sa programmation multilingue.

Pour vos process de traitement de l'eau de tours aéroréfrigérantes, de chaudières ou d'effluents industriels.

Deux entrées de mesure universelles pour le raccordement direct de vos mesures de :

- pH/Redox
- Conductivité à électrodes ou toroïdale
- Chlore/Brome libre, actif ou total
- Ozone, Dioxyde de Chlore, Acide Peracétique, Peroxyde d'Hydrogène

## W100W et W100P : Les versions low-cost

Régulateur low-cost, simple, doté d'un large écran. Sa programmation multilingue se base sur des icônes et est accessible à tous. Disponible en format mural ou encastrable.



Avec son entrée de mesure universelle et son large choix d'algorithmes de régulation, il s'adapte à vos applications spécifiques.



Désinfection des eaux usées par régulation de pH et chlore, par batch avec agitation



Mesure en continu du pH/Redox, de la vitesse de corrosion et picking, de la conductivité toroïdale et du chlore résiduel et dosages en ligne



Mélangeur statique DN15 à DN300 en tuyauteries ou canaux ouverts



Skid mobile pour régulation de pH en ligne d'eaux usées de façon automatique



Skid de dosage HP 100 bars avec rétention pour eaux de chaudière



© Photo Feats

**Fiction ou réalité ? La quasi-totalité des modèles climatiques prévoit un assèchement sur l'ensemble du territoire français. Avec plus de précipitations annuelles, la moitié nord en aura davantage en hiver mais moins en été, tandis qu'au sud, les précipitations diminueront quelle que soit la période de l'année.**

potentiels, le rapport passe en revue les principaux usages, parmi lesquels l'eau potable,

l'industrie, l'énergie et l'agriculture avec un évident tropisme en faveur de cette dernière. Les

d'autant de mansuétude... Au-delà de ces généralités, le rapport formule quelques axes de

rapporteurs souhaitent ainsi « qu'on ne mette pas en opposition frontale et stérile consommateurs et exploitants agricoles dès lors qu'ils partagent un intérêt commun : celui de disposer d'une alimentation à coûts accessibles », oubliant par là même, l'apport des Industries agroalimentaires et des industries de transformation qui doivent composer depuis longtemps avec des obligations très strictes, aussi bien pour leur approvisionnement en eau que pour leurs rejets, sans avoir jamais bénéficié

réflexions dont aucun n'est véritablement nouveau : amélioration du rendement des réseaux de distribution, levée des carcans réglementaires pesant sur la réutilisation des eaux usées... Certains, comme par exemple la création de réserves d'eau de proximité, sont même très contestés, encore récemment par IRSTEA (Voir EIN n° 392) dont une expertise a mis en lumière l'impact des retenues sur l'ensemble des caractéristiques fonctionnelles d'un cours d'eau.

Au total, un rapport qui a le mérite de dresser un état des lieux intéressant, malgré des ambiguïtés évidentes, la principale consistant à proclamer l'état d'urgence sans esquisser la moindre proposition concrète. Le rapport de la délégation à la prospective du sénat est téléchargeable à l'adresse : <http://www.senat.fr/rap/r15-616/r15-6161.pdf> ■

## Cybersécurité

### L'arrêté sectoriel relatif à la gestion de l'eau a été publié

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les opérateurs d'importance vitale (OIV) doivent mettre en œuvre plusieurs mesures relatives à la sécurisation de leurs systèmes d'information définies par la Loi de Programmation militaire (LPM). Objectif : faire face aux cyber-menaces et répondre aux besoins de la sécurité nationale.

Une première vague d'arrêtés marque la mise en place effective de ce dispositif pour plusieurs secteurs d'activités, dont celui de la gestion de l'eau qui figure parmi les 12 secteurs définis d'importance vitale par l'arrêté modifié du 2 juin 2006.

L'arrêté du 17 juin 2016 (J.O. du 23/06) fixe donc les règles de sécurité et les modalités de déclaration des systèmes d'information d'importance vitale et des



Suez

**Les infrastructures de traitement et de distribution d'eau potable, tout comme les stations d'épuration, font partie des opérateurs d'importance vitale : leur dysfonctionnement, leur arrêt ou leur indisponibilité, volontaire ou non, affecterait directement un grand, voire un très grand nombre de personnes.**

incidents de sécurité relatives au secteur d'activités d'importance vitale « Gestion de l'eau », ceci en application de l'article 22 de la

loi de programmation militaire du 18 décembre 2013. L'arrêté énumère notamment les règles de sécurité en prenant en

compte les spécificités du secteur (enjeux, contraintes, niveau de maturité en sécurité numérique). À la fois organisationnelles et techniques, elles sécurisent l'accès et la gestion des systèmes d'information ciblés. Il décrit également les modalités d'application des autres mesures à prendre : l'identification des systèmes d'information d'importance vitale (SIIV), la notification d'incidents de sécurité et les contrôles pour suivre la mise en place du dispositif.

La France est ainsi l'un des tous premiers pays à s'appuyer sur la réglementation pour définir un dispositif de cybersécurité de ces infrastructures critiques qui sont indispensables au bon fonctionnement et à la survie de la Nation. En tant qu'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information,